

Image not found or type unknown



Doit-on procéder à la dissolution ou non de sci, après la vente de

Par **grimmi**, le **02/05/2010** à **12:25**

Bonjour,

Je voudrais savoir s'il est possible, après la vente des biens d'une SCI et le partage entre associés, de laisser vivre une SCI jusqu'à dissolution automatique et si oui quelles en sont les conditions.

Merci

martical1@laposte.net